



**Fédération Générale des Retraités
de la Fonction Publique**

Bulletin

du Retraité de l'Yonne

printemps 2024

au sommaire

- Défendre et promouvoir l'école publique..... p2
- Egalité femme homme, PSC..... p3
- Mobilisation retraité-e-s, rassemblement le 26 mars..... p4
- Doublement des franchises, CDCA..... p5
- Assemblée générale FGR 89, adhésions, lecture..... p6

En pensant à nos petits enfants...

Nombreux sommes-nous, à la FGR, à avoir, tout au long de notre carrière professionnelle, revendiqué que l'école publique, laïque, gratuite et obligatoire, celle de toute la jeunesse, soit la priorité du pays. Qu'elle assure l'égal accès de toutes et tous aux mêmes enseignements, dans les mêmes conditions sur l'ensemble du territoire. Nous nous sommes mobilisés pour dire haut et fort que cela passe par des politiques qui assurent la mixité sociale et cassent les phénomènes de ghettoïsation et de séparatisme social.

Seule l'école publique laïque scolarise tous les jeunes. Il est plus que temps de cesser de les diviser. Nous avons été nombreux à nous offusquer, ces dernières semaines, des propos et des préconisations des deux éphémères ministres de l'éducation qui se sont succédés.

Nous attendons la suite avec la nouvelle ministre et nous réaffirmons plusieurs évidences : **La première**, c'est que le financement collectif du séparatisme social et scolaire n'est pas acceptable, l'argent public doit aller à l'école publique.

La deuxième, c'est de redonner espoir et ambitions à toute la jeunesse, ce qui nécessite de concrétiser partout les visées émancipa-

trices de l'école publique laïque. Une école qui fait le choix des savoirs et de la raison pour participer à la construction de l'esprit critique et d'une pleine liberté de conscience. Une école qui promeut l'égalité de genre et combat toutes les formes de discrimination et de racisme.

La troisième, c'est d'investir dans la formation initiale et continue de tous les personnels, dans une revalorisation sans condition de leur rémunération, leur garantir un cadre de travail respectueux de leurs hautes qualifications et de leur personne. Il faut des actes pour assurer la protection, le respect et la valorisation des personnels comme de leurs métiers. L'école publique laïque doit recevoir les moyens humains et matériels lui permettant de faire vivre ses ambitions intellectuelles et civiques. Et les annonces du Ministre de l'économie et des finances du 18 février d'annuler 10 Milliards d'euros de crédits pour 2024, dont près de 700 millions pour l'Education, nous inquiètent vivement (voir page 2).

L'école publique laïque n'incarne pas un idéal éthéré derrière lequel se réfugier à chaque drame pour mieux poursuivre ensuite les politiques de son affaiblissement. Les attentats islamistes comme les offensives réactionnaires contre des enseignements, des établissements et des personnels, le relativisme scientifique galopant, la désinformation rappellent les enjeux démocratiques inhérents au renforcement de l'école laïque.

Les politiques publiques doivent cesser d'affaiblir l'institution scolaire.

Le principe de laïcité et les conditions de son application doivent permettre l'accueil de tous les élèves sans discrimination et sans concession à l'égard de toutes les formes de pression ou de prosélytisme.

Il est urgent que la République soutienne pleinement son école, la seule école de toute la jeunesse vivant dans ce pays. Ensemble avec les actifs, les étudiants, les jeunes, nous retraité.es, nous tenons debout, prêts à construire le rapport de force nécessaire pour réaliser partout les ambitions de l'école publique laïque.

Jacques Pioch

sur l'agenda

19 mars

**NON au choc des savoirs
OUI au choc des moyens et des salaires**
(p.2)

26 mars

mobilisation des retraité-e-s (p. 4)

10 avril

Assemblée générale FGR 89
(p. 6)

Défendre et promouvoir l'école publique

A la rentrée, 36 classes vont fermer dans l'Yonne !

02 février : enseignants, parents, élèves pour empêcher les fermetures de classes.



Manifestation vers l'Inspection académique



La réponse : grille de l'inspection fermée !

Répondant à un appel national à la grève, un demi-millier d'enseignants ont manifesté, lit-on le lendemain dans l'Yonne Républicaine ... Au cœur de leur colère, le manque de moyens mais surtout la baisse annoncée du volume horaire des établissements de l'Yonne. « IL y a de plus en plus de fermetures de classes et des effectifs de plus plus importants » affirme Marie Lamoureux, secrétaire Départementale du SE-UNSA. « Ce n'est pas un choc des savoirs, mais un choc des fermetures » ironise Philippe Wante, secrétaire départemental de la FSU

17 février : « 36 classes rayées de la carte », titrait l'Yonne Républicaine à la Une .

« Ces décisions ne vont pas aider l'Yonne, qui a déjà des résultats moins bons que dans d'autres départements. Cela risque d'accentuer les difficultés dans la ruralité et dans les quartiers. Nous avons besoin de plus de moyens » réagissait Philippe Wante (Y.R. Du 17/02)

18 février : Budget : le gouvernement contre le pays !



L'exécutif, par la bouche de Bruno Lemaire, Ministre de l'économie et des finances, annonce une réduction des dépenses publiques de 10 milliards d'euros. L'Education Nationale est lourdement impactée. Un choix politique qui va peser sur les politiques sociales et dégrader le service public. Les syndicats s'y opposent et appellent à se saisir massivement du 19 mars pour imposer d'autres alternatives.

19 mars : NON au choc des savoirs OUI au choc des moyens et des salaires

mobilisations syndicales - Manifestation
Départ Auxerre place Arquebuse 14h - Arrivée Préfecture

L'annonce des 10 milliards d'économie sur les dépenses publiques met à mal l'urgence de la revalorisation salariale. En parallèle, le manque de moyens, notamment de postes, reste criant. Et la politique éducative autour du "choc des savoirs" renforce une école inégalitaire. Dans la continuité de la très forte grève du 1er février, le syndicat appelle à se mobiliser massivement pour imposer d'autres choix.



8 mars 2024 : l'exigence d'égalité pour les femmes retraité-e-s aussi.

Le 8 mars, journée internationale des droits des femmes, est bien plus qu'une simple date dans le calendrier. C'est une journée de lutte pour l'égalité entre les femmes et les hommes. Cette année encore, la grève féministe du 8 mars a pris une importance particulière alors que les inégalités salariales F/H persistent dans la fonction publique, y compris dans l'éducation nationale.



150 manifestants pour les droits des femmes, le 08 mars

Les droits familiaux et conjugaux ont permis de réduire l'écart entre hommes et femmes même si les réformes intervenues depuis 1993 ont davantage pénalisé les femmes aux carrières plus courtes, au temps partiel plus nombreux (30 % des femmes contre 8 % des hommes). Les femmes par le temps partiel, essaient de concilier vie professionnelle et vie familiale et elles interrompent souvent leur carrière pour élever les enfants. Dans la Fonction publique, les droits familiaux ont été radicalement remis en cause avec la suppression de la bonification d'un an/enfant (« remplacée » par une durée de 6 mois pour la seule durée d'assurance) pour les enfants nés après 2004. Et les effets de ce dispositif calamiteux sont à venir... Les bonifications familiales dans la Fonction Publique doivent être rétablies.

Les retraité.es ont pris toute leur place dans les manifestations organisées le 08 mars à l'occasion de cette journée internationale.

Départs plus tardifs, retraites moins élevées, les femmes sont encore les premières touchées par la loi retraite de 2024 et elles sont parfois dans des situations de pauvreté et d'isolement à la retraite.

La gestion des carrières des femmes tout au long de leur vie en activité amplifie les inégalités entre Hommes et Femmes.

Alors que l'écart de salaires entre hommes et femmes est de 27 %, les pensions de droit direct des femmes sont inférieures en moyenne de 40 % à celles des hommes. Au final, droits directs et dérivés (dispositifs familiaux et pension de réversion) confondus, les femmes perçoivent une pension inférieure de 28 %.



La stèle au pied de la passerelle d'Auxerre



L'introduction de la PSC dans la Fonction Publique se fait progressivement : L'accord, signé en 2022, sera finalisé en 2025. C'est un système complexe dont la mise en oeuvre se décline de façon inégale, au niveau du contenu et du rythme, dans les trois versants de la Fonction Publique, et au sein de la Fonction Publique d'Etat selon les ministères. Le gouvernement construit une segmentation entre les risques santé et prévoyance, eux mêmes assortis d'options, et entre actifs et retraité-es.

Cette conception détruit le principe de solidarité fondateur de la Sécurité Sociale « de chacun selon ses moyens à chacun selon ses besoins », qui garantissait le même droit pour tous.

Pour les retraités ?

La PSC sera facultative : il faudra se décider cette année 2024. Les retraité-es actuel-les et futur-es, seront exclu-es du contrat de prévoyance, et devront faire un choix : soit opter pour le maintien dans le contrat de groupe santé ou souscrire à une complémentaire individuelle. Si le maintien est choisi, il se fera sans participation de l'employeur et la cotisation grimpera jusqu'à 175% de la cotisation de référence. Quant au contrat individuel, ses conditions d'accès deviendront plus défavorables qu'actuellement.

Cette casse de la solidarité intergénérationnelle éloignera encore un peu plus les retraité.es de leur corps d'origine et instaurera des inégalités entre retraité.es.

Face à cette entreprise de destruction de notre Sécurité sociale et de privatisation de la Protection sociale, la FGR-FP s'engage avec toutes les forces syndicales, associatives et mutualistes... à faire du 100% sécu des soins prescrits.

Les retraité.e-s toujours mobilisé.e-s



Malgré les promesses de campagne d'Emmanuel Macron et l'application de la loi, le pouvoir d'achat des retraité-es diminue. Le nombre des bénéficiaires du minimum vieillesse (maintenant ASPA) est passé de 560 000 en 2017, à 700 000 aujourd'hui. Les retraité-es seront donc à nouveau dans la rue le 26 mars 2024 pour lutter contre la baisse de leur niveau de vie.

Enfin obtenue cette année, suite aux mobilisations des retraité-es en 2023, la revalorisation de la pension de base est de 5,3 % au 1er janvier 2024. Cette augmentation correspond à la revalorisation automatique prévue par la loi afin de tenir compte de l'inflation.

Mais ces 5,3 % ne compensent pas la détérioration continue de la situation financière, sanitaire et sociale des retraité-es qui ont perdu depuis 2017 au moins 9,1 % de pouvoir d'achat, c'est à dire près de trois mois de pension.

En effet, depuis 2017, avec des décisions politiques de gel des pensions ou de revalorisation inférieure à l'inflation, les pensions n'ont augmenté que de 7,9 % quand l'inflation cumulée était de 17 %.

Tous les retraité-es ont donc perdu au moins 9,1 % de pouvoir d'achat, Pour celles et ceux qui ont subi l'augmentation de 25 % de la CSG en 2018, la situation est encore plus alarmante puisque leur perte de pouvoir d'achat s'élève à 11 %, soit quatre mois de pension.

Ce décrochage est amplifié par le fait que les seniors consacrent une plus grande part de leurs dépenses que les plus jeunes à des postes qui ont beaucoup augmenté comme l'alimentation et le chauffage au fioul ou au gaz. Une note

de l'Insee indique que la hausse des prix est en moyenne la plus forte pour les ménages dont la personne référente a entre 60 et 74 ans (+5,1 % en 2023, +5,8 % en 2022) et la moins forte lorsque la personne référente a moins de 30 ans (+4,4 % en 2023, +4,2 % en 2022).

Sans compter que le nombre des bénéficiaires du minimum vieillesse (maintenant ASPA) est passé de 560 000 en 2017, à 700 000 aujourd'hui.

Le compte n'y est pas, sans compter que la santé coûte de plus en plus cher, trop cher. Beaucoup de retraité-es ne pourront se payer une complémentaire santé correcte pour faire face à la fragilisation des services publics, aux dépassements d'honoraires et au doublement des franchises médicales.

Pour défendre les droits des retraité-es et ceux des futur-es pensionné-es les organisations de retraité-es appellent à se mobiliser, à être dans la rue le mardi 26 mars 2024 pour défendre et porter la voix des 18 millions de retraités et retraitées.

**Le 26 mars, nous exprimerons nos exigences !
A Auxerre, rassemblement**

mardi 26 mars, à 14h

place de la Mairie

demande déposée en préfecture



Non au doublement des franchises et participations forfaitaires aux frais de santé

Les 9 organisations de retraités ont pris connaissance du discours de politique générale du nouveau Premier Ministre Gabriel Attal qui confirme le doublement du montant des franchises et participations forfaitaires restant à charge des assurés sociaux sur les actes médicaux, les médicaments prescrits, les actes de biologie et de radiologie, les actes paramédicaux et les transports sanitaires. Cette décision alourdit le reste à charge pesant sur les personnes retraitées de 800 millions d'euros.

En outre, le plafonnement annuel à 50 euros de la franchise, jusqu'alors applicable pour l'ensemble des assurés sociaux assujettis à la franchise, ne subsisterait que pour les assurés sociaux en affection de longue durée (ALD). Plus aucun plafond annuel aux franchises médicales ne serait prévu pour les autres assurés.

Outre le fait qu'elles culpabilisent les assurés, ces mesures s'ajoutent à une série d'augmentations, qui pèsent lourdement sur le pouvoir d'achat des ménages et fait craindre une augmentation du renoncement aux soins pour les assurés les plus modestes, en particulier les retraités :

- Hausse des cotisations de complémentaires santé pour 2024 à la suite notamment des transferts de charges de l'assurance maladie obligatoire vers l'assurance maladie complémentaire et du déploiement de la réforme du 100 % santé, particulièrement inégalitaire et onéreuse.
- Tendance à l'augmentation des dépassements d'honoraires à la charge des assurés sociaux et crainte d'une hausse du reste à charge pour les ménages, notamment pour les soins dentaires.
- Disparités en matière de reste à charge à l'échelle du territoire en particulier en fonction de l'âge.

Les 9 organisations de retraités exigent donc le retrait des 3 projets de décrets visant à définir les modalités de fixation du montant des franchises, à l'instar de la majorité du Conseil de la CNAM réuni le 1er février.



Les nouveaux CDCA se mettent en place dans le pays. Dans l'Yonne, l'Assemblée plénière du 27 février a, dans les locaux du Conseil Départemental, sous le Présidence d'Elisabeth Frassetto, vice-Présidente de C.D., mis en place officiellement cette instance pour les 3 années qui viennent. La FGR 89 y prendra toute sa place.

Le CDCA ?

Créé par la loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement pour renforcer la participation des personnes à l'élaboration des politiques publiques du handicap et de la vieillesse, le CDCA doit donner son avis sur les sujets concernant les personnes âgées et les personnes handicapées.

Investi.es dans ces conseils, les militant.es de la FGR-FP ont développé une analyse, une expertise et une place reconnue tant sur la prévention, l'accompagnement médico-social et l'accès aux soins, aux aides humaines ou techniques, que sur les transports, le logement, l'habitat collectif, l'aide aux aidants, le maintien à domicile ...

Consultés sur les schémas départementaux relatifs aux personnes aux personnes âgées en perte d'autonomie, l'évolution des établissements et services existants et la création de structures, les contributions que nous portons avec d'autres acteurs associatifs ou syndicaux sont importantes, parfois déterminantes

Faire vivre la réflexion !

Prévue dans la proposition de loi pour le « bien-vieillir », la création d'un service public départemental de l'autonomie (SPDA) et ses quatre grandes missions (accueil, évaluation, solution, prévention) est un des éléments essentiels de ce projet de loi. La FGR-FP par ses interventions au niveau des départements entend lui donner une cohérence nationale.

Pour cela, nous souhaitons renforcer la parole des représentant.es élu.es siégeant au CDCA par :

- # La mutualisation des interventions, des initiatives.
- # L'apport d'informations sur les travaux, les interventions de nos représentant.es dans les différents conseils nationaux (Haut Conseil de l'Age ...).
- # L'évaluation de la réalité « démocratique » du fonctionnement de chaque CDCA et les moyens dont ils disposent .

Vous trouverez dans ce bulletin, régulièrement, des comptes-rendus des thèmes débattus dans les commissions auxquelles nous participons et les principales décisions prises en séances plénières.

Assemblée générale de la FGR 89

Quand ?

Le Mercredi 10 avril 2024, à partir de 10h.

Où ?

À la Brasserie des bords de l'Yonne (BBY),
60 rue Guynemer, Auxerre.

Sujets abordés ?

Situation générale des retraités
Rapport d'activité de la FGR 89
Rapport financier.

Un souhait ?

Prévenez de votre présence !

Pour tout renseignement, problèmes ou point
particulier, vous pouvez contacter
Jacques Pioch,
05 rue Henri Joly, 89000 Auxerre
ou jacques.pioch@wanadoo.fr ou 06 86 65 17 10.

...lecture

Les Économistes atterrés

É. Berr, L. Charles, A. Jatteau, J. Marie, A. Pellegris

La dette publique

PRÉCIS D'ÉCONOMIE CITOYENNE

2^e ÉDITION
AUGMENTÉE

ÉCONOMIE

Alors qu'on nous répète que la dette publique est insoutenable, qu'il faut se résigner à des coupes budgétaires drastiques et à l'austérité, une lecture s'impose. *La dette publique des "économistes atterrés"* (ed. Points) date de 2021, mais a été réactualisé en février 2024. Cet ouvrage remet en cause les idées reçues (sur la dette, ses causes, son fonctionnement) et démonte de façon claire les fausses évidences. A lire... et à méditer.

Christiane Dussourt

Fonctionnaires retraité-e-s : **Adhérez à la FGR-FP**

La FGR-FP publie six fois par an une revue, «Le Courrier du Retraité», par laquelle elle informe tous ses adhérents de ses activités, de sa vie interne et développe des sujets de portée générale dans les domaines liés à ses revendications.

> Si vous avez envoyé votre cotisation à votre syndicat d'origine affilié à la FGR (SNES-FSU, SNUIPP-FSU, FO Finances, Solidaires, SNCL...) vous êtes alors automatiquement adhérent à la FGR-FP. Vous bénéficierez d'une réduction d'impôts égale à 66% de la cotisation syndicale.

> Si vous avez envoyé votre cotisation à votre syndicat d'origine qui a quitté la FGR : (SE-UNSA, SNIEN...), et souhaitez rester membre de la FGR-FP, vous pouvez adhérer en versant une cotisation de 15 € à l'A.R.F.E.N.* (Association des Retraités Fonctionnaires de l'Éducation Nationale) Vous envoyez la cotisation à notre Trésorière départementale (voir ci-dessous).

> Si vous n'êtes pas (ou plus) syndiqué (e) : vous choisissez alors l'adhésion directe à la FGR-FP. Vous transmettez la cotisation à notre Trésorière icaunaise :

Pension mensuelle (brute) Cotisation 2024

jusqu'à 1100 €	19,40 €
de 1101 € à 1270 €	27,10 €
de 1271 € à 1390 €	32,20 €
de 1391 € à 1610 €	40,50 €
de 1611 € à 1840 €	45,00 €
de 1841 € à 2080 €	53,00 €
de 2081 € à 2880 €	59,80 €
au-delà de 2880 €	70,10 €

Christiane DUSSOURT, 15, rue Montboulon 89000 Saint-Georges sur Baulche.